

*Article 21 du Règlement***LES RELATIONS OUVRIÈRES****LE DIFFÉREND AU SEIN DE LA COMPAGNIE EASTERN
PROVINCIAL AIRWAYS**

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, je signale à l'attention de la Chambre le grave problème du transport dans les provinces Maritimes. Je sais, à la suite de certains entretiens que j'ai eus avec mes collègues, qu'ils partagent mon inquiétude au sujet de la persistance du différend auquel sont mêlés les syndicats des mécaniciens et des pilotes de la compagnie Eastern Provincial Airways. Je saisis cette occasion pour demander au ministre des Transports ainsi qu'au ministre du Travail (M. Caccia) de se concerter afin de s'assurer que leurs collaborateurs cherchent des moyens d'aider la direction de cette ligne aérienne et le syndicat des pilotes à en venir à un règlement à l'amiable.

Je peux dire, madame le Président, que cette grève qui se poursuit depuis janvier dernier suscite de graves difficultés aux Canadiens qui vivent dans les quatre provinces de l'Atlantique. Elle a un effet néfaste sur la situation économique dans ces provinces. J'exhorte donc la Chambre à inviter le ministre du Travail à rechercher les moyens d'inciter le président de cette compagnie à se rapprocher du syndicat pour en arriver à un règlement le plus tôt possible.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, on dit que des représentants du premier ministre (M. Trudeau) ont intenté une poursuite parce qu'une nouvelle tour d'habitation de grand luxe réduit la valeur de sa maison et gâche la vue qu'il a sur Montréal. Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a pris le temps récemment de compter le nombre de Canadiens à qui il a gâché la vue, le million et demi de chômeurs, les entreprises ruinées et faillies, et tous ceux qui ont perdu confiance dans le gouvernement? Peut-il nous dire pour quelle raison il faudrait s'occuper de lui au moment où il assombrit la vie de millions de Canadiens, qu'il prive ainsi d'ensoleillement?

* * *

● (1410)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LE VERSEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES PAR LES
DÉTENUS**

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Madame le Président, on me faisait part récemment d'un sujet préoccupant, soit l'injustice commise envers les contribuables et envers les ménages qui comptent sur la pension alimentaire d'un ex-conjoint pour faire vivre leurs enfants.

En ce moment, ceux qu'une ordonnance judiciaire oblige à entretenir un enfant sont légalement soustraits à cette obligation en entrant en prison, même s'ils peuvent y toucher des gains en tant que détenus. Bien sûr, les allocations ou salaires

touchés en prison sont bien minimes, mais ce n'est pas une raison pour échapper à l'obligation d'entretenir ses enfants.

Je demanderai au solliciteur général (M. Kaplan) d'examiner la situation, d'obliger les détenus qui versaient une pension pour leurs enfants avant d'entrer dans le système pénitentiaire à continuer de s'acquitter de leurs responsabilités judiciaires et sociales, de participer à l'entretien ne serait-ce que pour un montant infime. Cela supprimerait une injustice et contribuerait à la réadaptation en faisant voir que les citoyens ne peuvent jouer un rôle dans la société en éludant leurs responsabilités aux dépens du contribuable.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE**LA SUPPRESSION DES PRESTATIONS DURANT LES COURS DE
FORMATION**

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé récemment que les prestataires de l'assurance-chômage pourront suivre des cours de langue à plein temps là où une telle formation leur est nécessaire pour obtenir un emploi. C'est là un revirement d'attitude fort louable de la part du gouvernement, mais j'estime qu'il serait logique d'étendre cette politique à d'autres Canadiens. Des milliers de prestataires de l'assurance-chômage seraient tout disposés à se recycler pour améliorer leurs chances de décrocher un emploi. Nombre d'entre eux paieraient eux-mêmes leurs frais de scolarité mais, dès qu'ils s'inscrivent à des cours, la Commission d'assurance-chômage supprime leurs prestations sous prétexte qu'ils ne sont plus disponibles pour travailler.

Des électeurs de ma circonscription de Simcoe-Nord se plaignent de l'illogisme et de l'injustice de pareille mesure. Les mesures et le règlement d'application devraient être modifiés de façon à encourager tous les chômeurs canadiens à suivre des cours de recyclage. Ils devraient pouvoir suivre de tels cours à plein temps tout en bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, nous avons appris que le premier ministre (M. Trudeau) avait l'intention de poursuivre les promoteurs d'une tour d'habitation qui lui bouche la vue à partir de la maison de Montréal dans laquelle de nombreux Canadiens souhaitent le voir bientôt résider en permanence. Les mêmes Canadiens osent espérer que cette injustice socio-écologique perpétrée par une main invisible du marché de l'immobilier à Montréal, aux dépens du premier ministre, incitera ce dernier à s'occuper de questions beaucoup plus importantes mais de nature comparable et pour lesquelles les prétendues vertus de la libre entreprise ont une influence beaucoup plus profonde sur l'existence des citoyens moyens dont la plupart n'occupent pas de position privilégiée ou n'ont pas assez d'argent pour se défendre.